



Communiqué de presse

Euronext poursuit la réforme de sa cote

Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne, Londres, Paris, le 20 décembre 2004 - Dans le cadre des projets de réforme et d'harmonisation de la structure de la cote d'Euronext visant à améliorer la visibilité et la liquidité des petites et moyennes entreprises cotées sur ses marchés, Euronext lancera une nouvelle gamme d'indices à Bruxelles au cours du premier semestre 2005.

Au terme d'une large consultation des intervenants de marché, cette nouvelle étape, qui sera mise en œuvre le 1^{er} mars 2005 sur Euronext Brussels, renforcera la place de l'indice Bel20 en tant qu'indice phare des principales valeurs d'Euronext Brussels et donnera lieu à la création de deux indices de référence dédiés aux petites et moyennes valeurs.

1- Indice Bel20

L'indice Bel20, qui verra son statut d'unique indice des principales valeurs d'Euronext Brussels renforcé, sera composé d'un nombre variable de sociétés de façon à assurer un niveau de liquidité homogène. Son attrait en tant que sous-jacent pour des instruments financiers, y compris les options et les contrats à terme cotés sur Euronext.liffe, n'en sera que plus important.

En pratique, l'indice Bel20 sera composé de titres ayant une capitalisation boursière flottante au moins égale au niveau du Bel20 lors de sa révision multiplié par 500.000 euros. Cette nouvelle méthodologie garantira la stabilité des composants de l'indice comparativement aux indices comprenant un nombre d'actions fixe.

En outre, à l'instar des autres indices nationaux, dont le CAC40 et (annoncé récemment) l'AEX, le poids des titres individuels sera plafonné à 15% (25% actuellement). Cela influencera la représentation sectorielle au sein de l'indice.

En conséquence et sur la base des chiffres au 30 novembre 2004, l'indice Bel20 serait composé de 15 sociétés, au lieu de 20 actuellement. L'ensemble des sociétés sortantes représente 3,82% de l'indice Bel20 et toutes ces sociétés feront partie de l'indice Bel Mid.

Les sociétés composant l'indice Bel20 auront une capitalisation boursière moyenne de 10,5 milliards d'euros avec un minimum de 3 milliards d'euros, à une exception près.

La liste définitive des actions composant l'indice sera publié en janvier 2005.

2- Indice Bel Mid

En accord avec sa gamme d'indices de valeurs moyennes locaux, Euronext lancera à Bruxelles l'indice Bel Mid, dont les valeurs seront sélectionnées sur la base de critères de liquidité et de capitalisation boursière flottante.

L'indice Bel Mid sera composé de valeurs n'appartenant pas à l'indice Bel20 et ayant une capitalisation boursière flottante supérieure au niveau de l'indice Bel20 multiplié par 50.000 euros et affichant un taux de rotation d'au moins 10%. En outre, aucune valeur ne pourra représenter plus de 10% de l'indice Bel Mid.

Sur la base des chiffres au 30 novembre 2004, l'indice Bel Mid serait composé de 32 sociétés. Ainsi, cet indice rassemblera un panel large et diversifié de valeurs moyennes, dont la capitalisation boursière moyenne s'élèverait à 1,1 milliard d'euros, avec un minimum d'environ 200 millions d'euros.

La révision sera trimestrielle, à la fin des mois de février, mai, août et novembre pour une application respectivement au début des mois d'avril, juillet, septembre et janvier.

L'indice remplacera l'actuel Belgian Mid Cap index (un indice de rentabilité) à partir du 3 janvier 2005. La sélection se réalisera sur la base des chiffres au 30 novembre 2004. La version de l'indice nu sera disponible le 1^{er} mars 2005 sur la base du niveau de l'actuel Belgian Midcap au 31 décembre 2004.

3- Indice Bel Small

Tout comme pour les indices Bel20 et Bel Mid, la sélection des composants de l'indice Bel Small se fera sur la base de la liquidité et de la capitalisation boursière flottante des valeurs.

Cet indice sera composé de titres dont la capitalisation flottante se situe entre le niveau de l'indice Bel20 multiplié par 5.000 euros et par 50.000 euros. Le taux de rotation du flottant devra être d'au moins 10%, tandis que le poids individuel des valeurs sera plafonné à 10%.

Sur la base des chiffres au 30 novembre 2004, l'indice Bel Small sera composé de 46 sociétés ayant une capitalisation boursière moyenne de 126 millions d'euros, avec un minimum d'environ 30 millions d'euros.

La révision aura lieu trimestriellement à la fin des mois de février, mai, août et novembre pour entrer en vigueur respectivement au début des mois d'avril, juillet, septembre et janvier.

L'indice remplacera l'actuel Belgian Smallcap (qui est un indice de rentabilité) dès le 3 janvier 2005. La sélection se réalisera sur la base des chiffres au 30 novembre 2004. La version nue de l'indice sera disponible au 1^{er} mars 2005 ; sa base étant le niveau du Belgian Smallcap au 31 décembre 2004.

Une gamme d'indices homogène

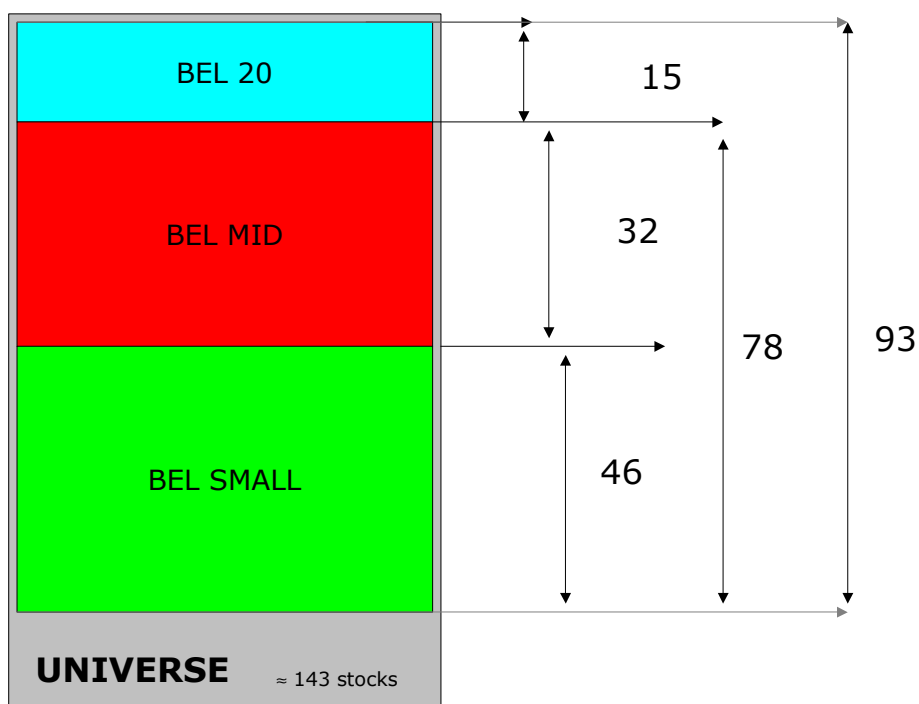
Dès le 1^{er} mars 2005, date du lancement des nouveaux indices, la gamme d'indices d'Euronext Brussels comprendra donc les indices : Bel20, Bel Mid et Bel Small, ainsi que le BAS (Belgian All Shares index) et le Belgian Continuous Return index.

Bascule vers le marché réglementé unique

Conformément aux réformes annoncées précédemment pour le marché au comptant d'Euronext Paris, Euronext uniformisera ses marchés réglementés à Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne. Ainsi, les valeurs cotées sur ces marchés réglementés basculeront, sur chaque place, sur une liste unique locale le 4 avril 2005.

Annexe :

Nouvelle structure des indices d'Euronext Brussels (situation au 30 novembre 2004)



Contacts presse :

Amsterdam
Bruxelles
Lisbonne
Londres
Paris

+31 20 550 4488 / 4098
+32 2 509 1392
+351 217 900 029
+44 20 7379 2315
+33 1 49 27 11 33